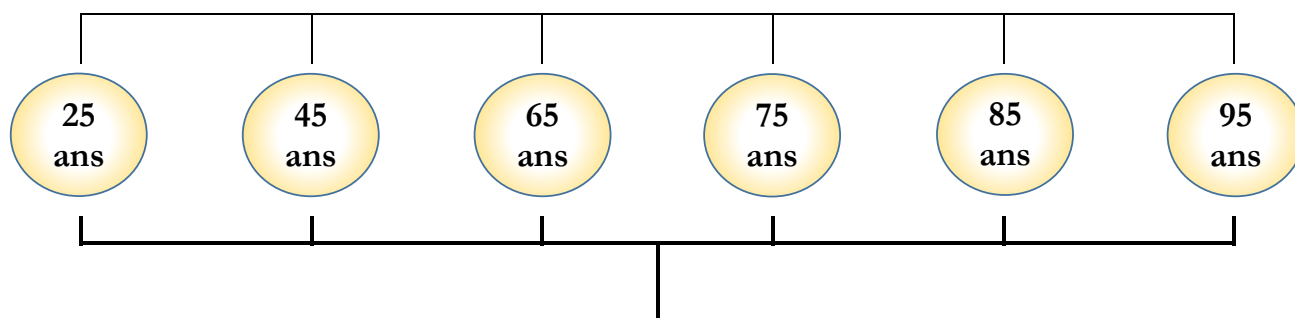


Calendrier vaccinal

Vous avez :



Ces sont les âges de rappel obligatoire des vaccinations légales !

Pour cela, 2 solutions

Contactez votre
médecin traitant

Contactez le secrétariat
de la Mairie



La Commune de Bourghem organise chaque année, avec le concours de la Collectivité Européenne d'Alsace, une séance publique de vaccination gratuite.

Elle est ouverte à tous et concerne la vaccination contre diphtérie, tétanos, polio et coqueluche.

Pour la bonne organisation de cette séance, le secrétariat de la Mairie tient un fichier de vaccination.

Si vous souhaitez y figurer et recevoir les invitations à participer à la vaccination l'année au cours de laquelle vous devez faire votre rappel, vous pouvez contacter le secrétariat au 03 88 08 92 61 ou vous présenter aux heures habituelles d'ouverture muni de votre carnet de vaccination.

En 2022, cette séance de vaccination gratuite se tiendra le 20 octobre, de 18 h à 19 h, dans la salle Charles Heywang

Pour les enfants, les âges de rappel obligatoire des vaccinations légales sont :

2
mois

4
mois

11
mois

6
ans

11-13
ans